



Erasmus
gestion

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ERASMUS CAPITAL PLUS - (ISIN FR0007481387)

Cet OPCVM est géré par ERASMUS GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classification AMF : Diversifié.

L'objectif de gestion du FCP est la recherche d'une performance similaire à l'indicateur de référence (25% du CAC40 + 25% MSCI World + 50% de l'EURO MTS 3-5 ans) en cherchant en périodes défavorables, grâce à une gestion opportuniste et flexible d'allocations d'actifs, à réduire l'exposition aux actifs les plus volatils.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le FCP sera investi indifféremment en actions, obligations et produits monétaires, aussi bien en titres en direct que par le biais de parts ou actions d'autres OPCVM, en adaptant le programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant. Le niveau d'exposition aux marchés actions pourra varier de 0% à 100% maximum en actions détenues en direct, ou via des OPCVM, cette partie étant alors complétée par des instruments financiers de taux ou des OPCVM, obligataires ou monétaires, jusqu'à 100% de l'actif.

En actions, le fonds est principalement investi en titres de sociétés de grande, moyenne ou petite capitalisation de l'OCDE et figurant dans des indices tels que l'indice CAC 40, le SBF 250, l'Eurostoxx, le S&P500, le NIKKEI 225 par exemple. Elles seront sélectionnées en fonction de leur valorisation boursière (PER), leurs publications de résultats et leur positionnement sectoriel, sans allocation géographique particulière.

Le FCP s'autorise aussi à investir dans la limite de 25% en actions sur les marchés émergents tels que l'Asie hors Japon et l'Europe de l'Est soit en actions en direct, soit via des OPCVM sélectionnés.

En obligations convertibles de la zone Euro de type « mixte ».

Le FCP pourra investir sur le marché des obligations convertibles d'émetteurs européens de tous secteurs principalement libellées en euros. Il pourra investir à hauteur de 10% dans les obligations convertibles d'émetteurs internationaux y compris émergents.

Le FCP investit dans des obligations convertibles dont les actions sous-jacentes pourront être de moyenne et grande capitalisations de tous secteurs économiques.

Le FCP investit dans des obligations convertibles de notation « investment grade » supérieure à BBB- sur l'échelle S&P (ou équivalent chez Moody's).

La sélection des obligations convertibles s'effectuera après analyse de sa structure, la qualité de crédit de son émetteur et l'action sous-jacente ou optionnels.

En obligations et titres de créance, l'OPCVM peut investir dans des obligations notées au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments. La stratégie mise en œuvre pour la gestion obligataire est fondée sur l'analyse interne à la société de gestion de l'environnement macroéconomique à moyen et long terme ainsi que sur l'analyse des évolutions des primes de risque actions et obligataires. Cette approche est complétée par les décisions de l'équipe de gestion en matière d'allocation géographique, sectorielle et de positionnement sur la courbe de taux ou crédit.

Le FCP s'autorise à investir directement ou via des OPCVM, sur l'ensemble des catégories d'obligations, du secteur public ou du secteur privé selon les opportunités de marché, sur des titres négociables à court terme dont les signatures des émetteurs sont au moins égales à A2/P2 sur le court terme.. La fourchette de sensibilité de la partie obligataire du portefeuille est comprise entre 0 et 7.

L'OPCVM peut détenir jusqu'à 50% de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement. Le gestionnaire utilisera ces OPC pour répondre à des besoins d'investissement pour lesquels le gérant considère qu'un OPC répond plus précisément à son objectif que des titres en direct (secteur ou zone géographique spécifique, produits de taux...).

Le FCP n'intervient pas sur des instruments financiers à terme

Affectation du résultat : capitalisation des revenus

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 5 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour ouvrable jusqu'à 11h15 (heure de Paris) auprès de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée à partir des cours de clôture du même jour.

Fréquence de valorisation: Journalière

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque de niveau 4 reflète le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital sera exposé. Ce fonds ne bénéficie pas de garantie en capital.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique ne peuvent pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le risque important pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur est le suivant :

- **Risque de crédit :** Le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité :** Si les volumes échangés sur les marchés sont très faibles, toute opération d'achat ou de vente peut entraîner sur ces marchés d'importantes variations de prix auxquelles les positions peuvent être amenées à être liquidées.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.00 %
Frais de sortie	néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci soit investi. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.98 % (*)

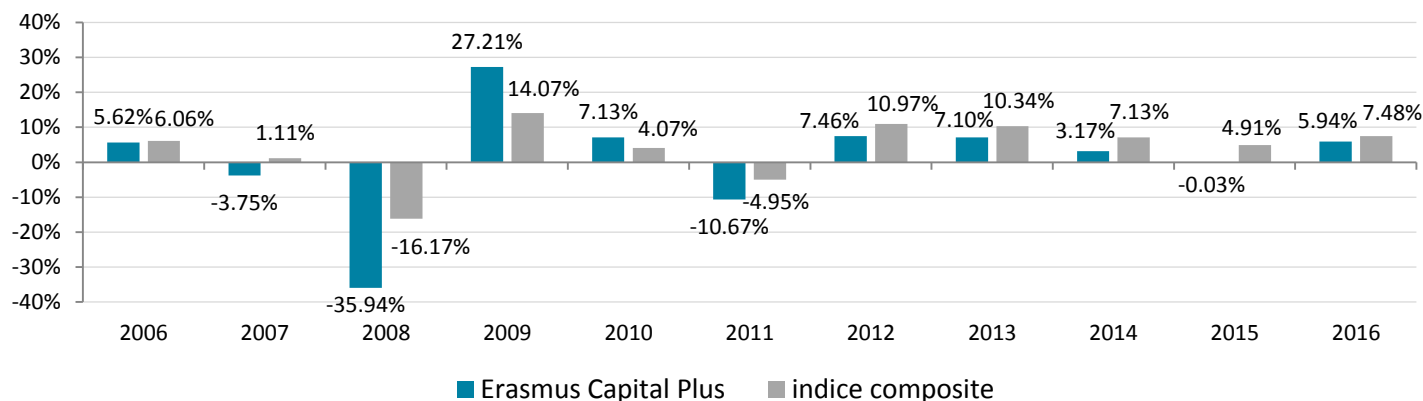
(*)Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos au 30/06/2016 et peut varier d'une année à l'autre.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformances et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la page 10 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.erasmusgestion.com.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indice est calculée dividendes réinvestis.

DATE DE CREATION DE L'OPVM : 30 septembre 1994

DEVISE DE LIBELLE : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 9 rue du Débarcadère 93761 Pantin Cedex.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont disponibles sur le site www.erasmusgestion.com ou sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande du porteur en contactant ERASMUS GESTION au 01 71 70 43 10 ou par e-mail à contact@erasmusgestion.com ou par courrier au 14 rue de Marignan, 75008 PARIS.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès d'ERASMUS GESTION ou sur le site www.erasmusgestion.com.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Responsabilité : La responsabilité d'Erasmus Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion ERASMUS GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Politique de rémunération : Erasmus Gestion s'est dotée d'une Politique de rémunération définissant les conditions de détermination de la rémunération de ses collaborateurs. Les collaborateurs d'Erasmus Gestion ne bénéficient pas à ce jour de composante variable. Toutefois, cette politique de rémunération pourrait évoluer au gré des évolutions d'encours et du développement des activités. Dans ce cadre, ERASMUS GESTION pourra décider d'y intégrer une composante variable. Erasmus Gestion veillera à ce que la politique de rémunération reste compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ces rémunérations variables seraient alors déterminées chaque année par les dirigeants compte tenu de l'évaluation et de l'atteinte des objectifs définis pour chaque collaborateur. Elles seraient versées en fonction de la rentabilité de la société, des éventuelles commissions de surperformance et de la performance individuelle. Elles seraient déterminées à partir de critères quantitatifs et qualitatifs (performance individuelle et collective, contribution au développement interne de la société, respect des process et procédures, attitude à l'égard des autres collaborateurs...). Une attention particulière sera alors nécessairement portée sur la qualité du service rendu aux investisseurs et à leur appréciation. Le cas échéant, la politique de rémunération de la société sera alors mise à jour.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17 janvier 2017.